Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après les « CG »), dans leur version en vigueur au moment de la commande, régissent la relation contractuelle entre Histoire de Faire – « Histoire de Faire » (ci-après « Histoire de Faire ») et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client ») passant commande pour une/des activité(s) et/ou un/des bien(s) et/ou service(s) via le site internet www.histoiredefaire.ch (ci-après « histoiredefaire.ch »).

1. RELATION CONTRACTUELLE

- En passant commande via histoiredefaire.ch, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté, sans aucune réserve, les CG. En cas de désaccord avec le CG, le Client s'abstient de passer commande via histoiredefaire.ch.
- 2. Histoire de Faire se réserve le droit de modifier les CG, en tout temps et sans préavis, en publiant une nouvelle version des CG sur histoiredefaire.ch (qui annule et remplace la version existante). Toute Commande passée après la publication par Histoire de Faire d'une nouvelle version des CG vaut acceptation de cette nouvelle version.
- 3. Via histoiredefaire.ch, Histoire de Faire met en particulier en relation le Client et différents prestataires (ci-après « Artisans » ou « Artisan ») proposant au public des activités et/ou ateliers (ci-après « Ateliers » ou « Atelier »). En passant commande pour un ou des Atelier(s) via histoiredefaire.ch, le Client charge Histoire de Faire de réserver, en son nom et pour son propre compte, l'Atelier ou les Ateliers en question auprès de l'Artisan ou des Artisans concernés. L'attention du Client est expressément attirée sur le fait que Histoire de Faire n'intervient pas dans la relation contractuelle entre l'Artisan et le Client. Toute responsabilité de Histoire de Faire à cet égard est exclue (Article 9 ci-dessous pour le surplus).
- 4. Lorsque le Client commande un Atelier ou des Ateliers via histoiredefaire.ch pour un/des tiers, il est alors tenu d'assumer leurs obligations contractuelles auprès de Histoire de Faire et de l'Artisan comme les siennes propres. Les obligations contractuelles liant le Client à Histoire de Faire (en particulier les présentes CG) s'appliquent à tous les participants à l'activité faisant l'objet de la commande du Client.

2. GENERALITES

- Seules les personnes majeures, capables de discernement et qui ne sont pas sous curatelle peuvent passer commande via histoiredefaire.ch. Les personnes mineures doivent être accompagnées par leur représentant légal, respectivement être autorisées par celui-ci à y participer.
- 2. Le mail de confirmation de paiement fait office de justificatif. Le Client doit être en mesure de présenter cas échéant ce mail auprès de tout prestataire auprès duquel l'activité concernée doit se dérouler (ci-après l'« Artisan ») si ce dernier l'exige. Si le Client n'est pas en possession du numéro de commande, il ne peut pas faire valoir un droit d'accès à l'activité concernée et/ou au remboursement du prix payé pour la-dite activité. Le Client est tenu de contrôler les données inscrites dans le courrier électronique de

- confirmation de commande dès réception de celui-ci et notifier à Histoire de Faire dans un délai de trois jours toute erreur ou incohérence à ce sujet. À défaut, le Client sera réputé avoir accepté et confirmé les données indiquées dans la confirmation de commande.
- 3. Lors de la procédure de commande, le Client s'engage à fournir les informations nécessaires de manière exhaustive et correcte à Histoire de Faire. Il doit indiquer une adresse valable de messagerie électronique sur laquelle seront envoyées toutes communications relatives à sa commande. Il appartient au Client de maintenir cette adresse en vigueur et de prendre connaissance des e-mails envoyés par Histoire de Faire. Toute communication faite au Client par courrier électronique sera considérée comme reçue par ce dernier à la date et à l'heure effective de réception.
- 4. Histoire de Faire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prix en vigueur sont ceux indiqués au moment de la commande et ne sont valables qu'en Suisse. Ils sont exprimés en francs suisses et incluent toutes les taxes. Les paiements doivent être effectués en francs suisses. Le paiement se fait via virement bancaire ou par bulletin de versement
- 5. Histoire de Faire se réserve le droit de refuser une offre d'un Client à sa libre est entière discrétion, sans être tenue d'en indiquer les mot

3. ATELIERS PUBLICS

2a. Prise de commande par le client, soumission d'offre par Histoire de Faire et validation définitive de la commande

- 1. L'aperçu des activités, biens et/ou services sur histoiredefaire.ch ne vaut que comme invitation à une soumission d'offre de la part du Client. Le Client fait son choix sur histoiredefaire.ch parmi les activités, biens et services disponibles et envoie une demande de réservation via le formulaire de contact. Les informations de paiement sont ensuite envoyées au client par mail par Histoire de Faire. Le client a 48h à compter du moment de la confirmation de la réception de ce mail pour renoncer à sa commande. Passé ce délai, la commande est considérée comme ferme et le paiement comme dû.
- 2. La commande n'est validée par Histoire de Faire qu'à compter du moment où le paiement est reçu par Histoire de Faire et que Histoire de Faire envoie une confirmation de commande au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client.

2b. Prix et modes de paiement

1. Sauf indication contraire de la part de Histoire de Faire, les délais de paiement par le Client sont de 5 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au plus tard 8 jours avant la tenue de l'atelier. Passé ce délai, Histoire de Faire se réserve le droit de reproposer la réservation à la vente. Si le contrat est conclu dans les 8 jours précédant l'atelier, les délais de paiement par le Client sont de 3 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au

- plus tard 3 jours avant la tenue de l'atelier. Passé ce délai, Histoire de Faire se réserve le droit de reproposer la réservation à la vente. Si le contrat est conclu dans les 3 jours précédant l'atelier, le client doit s'acquitter de la facture dans la journée. A compter de la réception de la facture correspondante par le Client. La réservation est réputée confirmée et la somme due.
- 2. Histoire de Faire se réserve le droit d'annuler l'atelier en cas de force majeure ou d'un nombre insuffisant de participants. En cas d'annulation, les clients sont intégralement remboursés sur le compte bancaire de leur choix. Histoire de Faire s'engage à rembourser les clients dans les 48h (jours ouvrables) une fois les coordonnées bancaires transmises par le client.
- 3. Pour certaines activités proposées sur histoiredefaire.ch, les prix proposés peuvent être conditionnés au fait que l'activité concernée soit exécutée dans un délai imparti, toute augmentation de prix une fois ce délai écoulé étant expressément réservée (auquel cas l'activité concernée ne saurait être exercée avant le paiement intégral du solde dû).

4. ATELIERS PRIVÉS

4a. Prise de commande par le client, soumission d'offre par Histoire de Faire et validation définitive de la commande

- 1. L'aperçu des activités, biens et/ou services sur histoiredefaire.ch ne vaut que comme invitation à une soumission d'offre de la part du Client. Le Client fait son choix sur histoiredefaire.ch parmi les activités, biens et services disponibles et envoie une demande via le formulaire de contact. Des informations additionnelles peuvent être demandées aux clients si celui-ci ne les a pas renseignées (nombre de participants, lieu, dates souhaitées..).
- 2. Une fois le devis soumis au client avec les indications de prix, dates, nombres de personnes, lieu et déroulement de l'atelier, celui-ci reste valable 5 jours ou au plus tard 8 jours avant l'atelier, passé ce délai, Histoire de Faire se réserve le droit d'en changer les conditions au besoin. Si le devis est soumis dans les 8 jours avant l'atelier, celui-reste valable 48h ou au plus tard 3 jours avant l'atelier. Si le devis est soumis dans les 3 jours avant l'atelier, celui-ci reste valable 24h.
- 3. Une fois l'offre acceptée par le client et les informations de paiement envoyées au client, par mail par Histoire de Faire, le contrat est réputé comme conclu et la somme est due.
- 4. La commande n'est définitivement validée par Histoire de Faire qu'à compter du moment où le paiement est reçu par Histoire de Faire et que Histoire de Faire envoie une confirmation de commande au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client.
- 5. Histoire de Faire se réserve le droit d'annuler l'atelier en cas de force majeure. Histoire de Faire s'engage à mettre tous les moyens en œuvre

pour proposer une alternative équivalente et satisfaisante. Si celle-ci ne devait pas être trouvée, le client est remboursé intégralement.

4b. Prix et modes de paiement

1. Sauf indication contraire de la part de Histoire de Faire, les délais de paiement par le Client sont de 5 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au plus tard 8 jours avant la tenue de l'atelier. Passé ce délai, la tenue et les conditions de l'atelier ne sont plus assurées et peuvent être soumises à une nouveau devis. Si le contrat est conclu dans les 8 jours précédant l'atelier, les délais de paiement par le Client sont de 3 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au plus tard 3 jours avant la tenue de l'atelier. Passé ce délai, les conditions de l'atelier ne sont plus assurées et peuvent être soumises à une nouveau devis..Si le contrat est conclu dans les 3 jours précédant l'atelier, le client doit s'acquitter de la facture dans la journée. Passé ce délai, la tenue et les conditions de l'atelier ne sont plus assurées et peuvent être soumises à une nouveau devis A compter de la réception de la facture correspondante par le Client. La réservation est réputée confirmée et la somme due.

5. OFFRES SUR MESURE

1. Dès l'intervention de deux prestataires distincts, les offres Histoire de Faire sont réputées "événements sur mesure". Selon l'ampleur et la complexité de la demande, Histoire de Faire peut proposer au client soit un package soit un mandat de planification d'événement; la libre appréciation en est laissée à Histoire de Faire.

5.1 PACKAGE

5.1a. Prise de commande par le client, soumission d'offre par Histoire de Faire et validation définitive de la commande

- 1. L'aperçu des activités, biens et/ou services sur histoiredefaire.ch ne vaut que comme invitation à une soumission d'offre de la part du Client. Le Client fait son choix sur histoiredefaire.ch parmi les activités, biens et services disponibles et envoie une demande via le formulaire de contact. Des informations additionnelles peuvent être demandées aux clients si celui-ci ne les a pas renseignées (type de prestations, nombre de participants, lieu, dates souhaitées..).
- 2. Le devis est soumis sous forme d'un package sans détails de la répartition du prix. Une fois le devis soumis au client avec les indications de prix, dates, nombres de personnes, lieu et déroulement de l'événement, celui-ci reste valable 5 jours ou au plus tard 8 jours avant l'atelier, passé ce délai, Histoire de Faire se réserve le droit d'en changer les conditions au besoin. Si le devis est soumis dans les 8 jours avant l'atelier, celui-reste valable 48h ou au plus tard 3 jours avant l'atelier. Si le devis est soumis dans les 3 jours avant l'atelier, celui-ci reste valable 24h.

- 3. Une fois l'offre acceptée par le client et les informations de paiement envoyées au client, par mail par Histoire de Faire, le contrat est réputé comme conclu et la somme est due.
- 6. La commande n'est définitivement validée par Histoire de Faire qu'à compter du moment où le paiement est reçu par Histoire de Faire et que Histoire de Faire envoie une confirmation de commande au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client.
- 7. Histoire de Faire se réserve le droit d'annuler l'atelier en cas de force majeure. Histoire de Faire s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour proposer une alternative équivalente et satisfaisante. Si celle-ci ne devait pas être trouvée, le client est remboursé intégralement.

5.1b. Prix et modes de paiement

1. Sauf indication contraire de la part de Histoire de Faire, les délais de paiement par le Client sont de 5 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au plus tard 10 jours avant la tenue de l'événement. Passé ce délai, la tenue et les conditions du package ne sont plus assurées et peuvent être soumises à un nouveau devis. Si le contrat est conclu dans les 10 jours précédant l'atelier, les délais de paiement par le Client sont de 3 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au plus tard 3 jours avant la tenue de l'atelier. Passé ce délai, les conditions et les modalités du package ne sont plus assurées et peuvent être soumises à un nouveau devis. Si le contrat est conclu dans les 5 jours précédant l'événement, le client doit s'acquitter de la facture dans la journée. Passé ce délai, la tenue et les conditions de l'atelier ne sont plus assurées et peuvent être soumises à une nouveau devis. A compter de la réception de la facture correspondante par le Client. La réservation est réputée confirmée et la somme due.

5.2 MANDAT DE PLANIFICATION

5.1a. Prise de commande par le client, soumission d'offre par Histoire de Faire

- 1. L'aperçu des activités, biens et/ou services sur histoiredefaire.ch ne vaut que comme invitation à une soumission d'offre de la part du Client. Le Client fait son choix sur histoiredefaire.ch parmi les activités, biens et services disponibles et envoie une demande via le formulaire de contact. Des informations additionnelles peuvent être demandées aux clients si celui-ci ne les a pas renseignées (type de prestations, nombre de participants, lieu, dates souhaitées..).
- 2. Une offre de mandat est proposée au Client par Histoire de Faire, celui-ci porte sur la recherche de prestataires et la planification de l'événement par Histoire de Faire selon les modalités de l'événement souhaité par le client et discutées avec le client. Celui-ci inclut la durée du mandat, ainsi que les modalités et les délais de chaque livrable.

- 3. Une fois l'offre de mandat acceptée par le client et les informations de paiement envoyées au client, par mail par Histoire de Faire, le contrat est réputé comme conclu et la somme est due.
- 4. Les devis sont soumis au client avec une ventilation des coûts par prestataires ainsi que les services éventuels de coordination en amont de l'événement, pendant l'événement et en aval de l'événement par Histoire de Faire.
- 5. Sauf indication contraire de Histoire de Faire, les devis sont valables 5 jours à compter de la date d'envoi par mail par Histoire de Faire. Passé ce délai, les conditions et les modalités de l'événement ne sont plus assurées et peuvent être soumises à un nouveau devis.

5.2b. Prix et modes de paiement

- Sauf indication contraire de la part de Histoire de Faire, les délais de paiement par le Client pour le mandat sont de 5 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et avant la soumission d'un premier devis au client. Passé ce délai, Histoire de Faire se réserve le droit d'interrompre le mandat.
- 2. Le paiement des prestataires se fait directement par le client et selon les conditions générales de chaque prestataire.
- 3. Les délais de paiement des services de coordination en amont de l'événement, pendant l'événement et en aval de l'événement par Histoire de Faire sont de 10 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le Client et au plus tard 5 jours avant l'événement. Histoire de Faire se réserve le droit d'appliquer des frais moratoires de 5% seront en cas de paiement en aval de l'événement.

6. SÉJOURS

- 1. Histoire de Faire propose à la vente des séjours organisés par Slow Food Travel. En tant qu'organisateur, Slow Food Travel prend la responsabilité du déroulement des séjours dans le cadre de la Loi Fédérale sur les Voyages à Forfait. Histoire de Faire se dégage de toute responsabilité dans le déroulement du séjour.
- 2. Les conditions générales de Slow Food Travel s'appliquent et peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://www.valais.ch/de/info/mrag/agb

7. INFORMATIONS FIGURANT SUR HISTOIREDEFAIRE.CH

 Bien que Histoire de Faire s'efforce d'informer le Client de la manière la plus complète et fidèle possible, les photos, textes et vidéos présentées sur histoiredefaire.ch, dans les publicités, les prospectus, etc., ainsi que l'ensemble des informations concernant les prestations proposées et l'état des stocks servent d'illustration à titre purement indicatif et ne sont pas contractuelles.

8. ANNULATION, REMBOURSEMENT, ÉCHANGE

- Toute inscription à un Atelier ou acceptation d'un package ou d'un devis revêtent un caractère obligatoire. Les sessions manquées par le Client, ou tout autre participant (lorsque le Client commande un Atelier ou des Ateliers via histoiredefaire.ch pour un/des tiers), ainsi que les événement ne peuvent pas être rattrapées ou repoussées et feront l'objet d'aucun remboursement.
- En cas de retard du Client ou de no show pour quelque raison que ce soit, ou de tout autre participant (lorsque le Client commande un Atelier ou des Ateliers via histoiredefaire.ch pour un/des tiers) aucun remboursement ne sera accordé.
- 3. Afin d'assurer un parfait déroulement des Ateliers publics, Histoire de Faire fixe, pour chacun d'entre eux, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions sur histoiredefaire.ch (sous réserve par ailleurs de paiement dans le délai imparti). Si le nombre de participants est insuffisant, Histoire de Faire se réserve d'annuler l'Atelier concerné et de procéder au remboursement du montant payé par le Client, sous réserve de la possibilité laissée au Client de choisir une autre date disponible pour participer à l'Atelier. En cas d'annulation de l'Atelier faute de participants suffisants, Histoire de Faire préviendra le Client au minimum 2 jours avant la date prévue de l'Atelier.
- 4. Les demandes de changement de dates d'ateliers ou d'événement ne sont pas possibles.
- 5. Si des événements imprévus ou inévitables (catastrophes naturelles, épidémies, pandémies...) entravent le déroulement d'un Atelier, Histoire de Faire est en droit, selon les circonstances, de modifier certaines prestations, repousser l'atelier ou de résilier purement et simplement l'Atelier. Aucun remboursement ne sera accordé au client.
- 6. Les ateliers et événements sont soumis aux normes sanitaires en vigueur au moment de l'événement. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de changement de ces normes qui impliquerait la non participation à un atelier ou à un événement de la part d'un ou plusieurs participants.

9. CARTES CADEAUX

- 1. Le Client peut acquérir des cartes cadeaux via histoiredefaire.ch. Celles-ci sont transmissibles et peuvent par conséquent être offertes à des tiers.
- 2. La valeur d'une carte cadeau ne peut en aucun cas être versée en espèces et n'est pas productrice d'intérêts.
- 3. L'expédition des cartes cadeaux s'effectue par courrier électronique au Client avec la carte cadeau sous forme de fichier PDF joint.
- 4. Le Client est tenu de contrôler les cartes cadeaux dès réception de celles-ci et notifier à Histoire de Faire dans un délai de trois jours toute erreur ou

- incohérence à ce sujet. À défaut, le Client sera réputé avoir accepté et confirmé les données indiquées sur les cartes cadeaux.
- 5. Le Client est responsable de conserver les cartes cadeaux en toute sécurité jusqu'à leur utilisation. Histoire de Faire ne saurait être tenue responsable de toute perte ou détérioration d'une carte cadeau.
- 6. Toute personne qui se voit offrir une carte cadeau de la part du Client est tenue de se présenter à l'Atelier offert avec la carte cadeau. Si elle n'est pas en possession de la carte cadeau au début de l'Atelier, ladite personne ne saura faire valoir un droit d'accès à l'Atelier ou au remboursement du prix de l'Atelier concerné.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. histoiredefaire.ch ainsi que tous les contenus qui y sont accessibles (ci-après les « Contenus ») sont protégés par des droits d'auteur et sont la propriété exclusive et exhaustive de Histoire de Faire, si aucune disposition contraire n'a été conclue. La reproduction (intégrale ou partielle), la diffusion, la transmission (électronique ou par d'autres moyens), la modification, la mise en lien ou l'utilisation des Contenus à des fins publiques ou commerciales sont interdites sans autorisation écrite préalable de Histoire de Faire.

11. PROTECTION DES DONNÉES

1. Les données personnelles mises à disposition de Histoire de Faire par le Client seront traitées en accord avec les dispositions légales applicables en matière de protection des données. Le Client autorise Histoire de Faire à transmettre, partager et divulguer à tout tiers les données personnelles qui lui auront été transmises par le Client, cela dans la mesure rendue nécessaire pour la bonne exécution du contrat.

12. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

- 1. La responsabilité de Histoire de Faire ou de l'un de ses employés pour tout dommage de quelque nature que ce soit subi par le Client, ou par tout autre participant à un Atelier ou un événement (lorsque le Client commande un Atelier ou des Ateliers ou un événement via histoiredefaire.ch pour un/des tiers), en lien avec toute(s) activité(s), bien(s), service(s) et/ou toute(s) autre(s) prestation(s) de quelque nature que ce soit commandée(s) via histoiredefaire.ch n'est engagée qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave directement imputable à Histoire de Faire ou l'un de ses employés. Toute autre responsabilité (y compris celle dérivant du fait d'auxiliaires ou de tiers) est exclue, sauf disposition légale impérative contraire.
- 2. Pour le cas où Histoire de Faire ou l'un de ses employés serait tenu par des dispositions légales impératives de dédommager le Client ou tout autre tiers pour le dommage provoqué par un/des autre(s) prestataire(s) de services,

les prétentions en dommages-intérêts du Client envers le/les prestataire(s) concerné(s) sont cédées à Histoire de Faire. Le Client s'engage à entreprendre toute démarche nécessaire en vue d'une telle cession de droits.

13. DROIT APPLICABLE ET FOR

- Le droit suisse s'applique de manière exclusive à toutes prétentions ou réclamations de fondement contractuel ou délictuel, ou autre, découlant de tout contrat soumis aux présentes CG, à l'exclusion des règles en matière de conflit de lois.
- 2. Tout litige découlant de ou en rapport avec tout contrat soumis aux présentes CG, qui ne peut être réglé à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne (Suisse), sous réserve de dispositions légales impératives imposant le respect d'un autre for. Tout recours au Tribunal fédéral est expressément réservé.

Version II, Chavannes-près-Renens, 10.01.2022